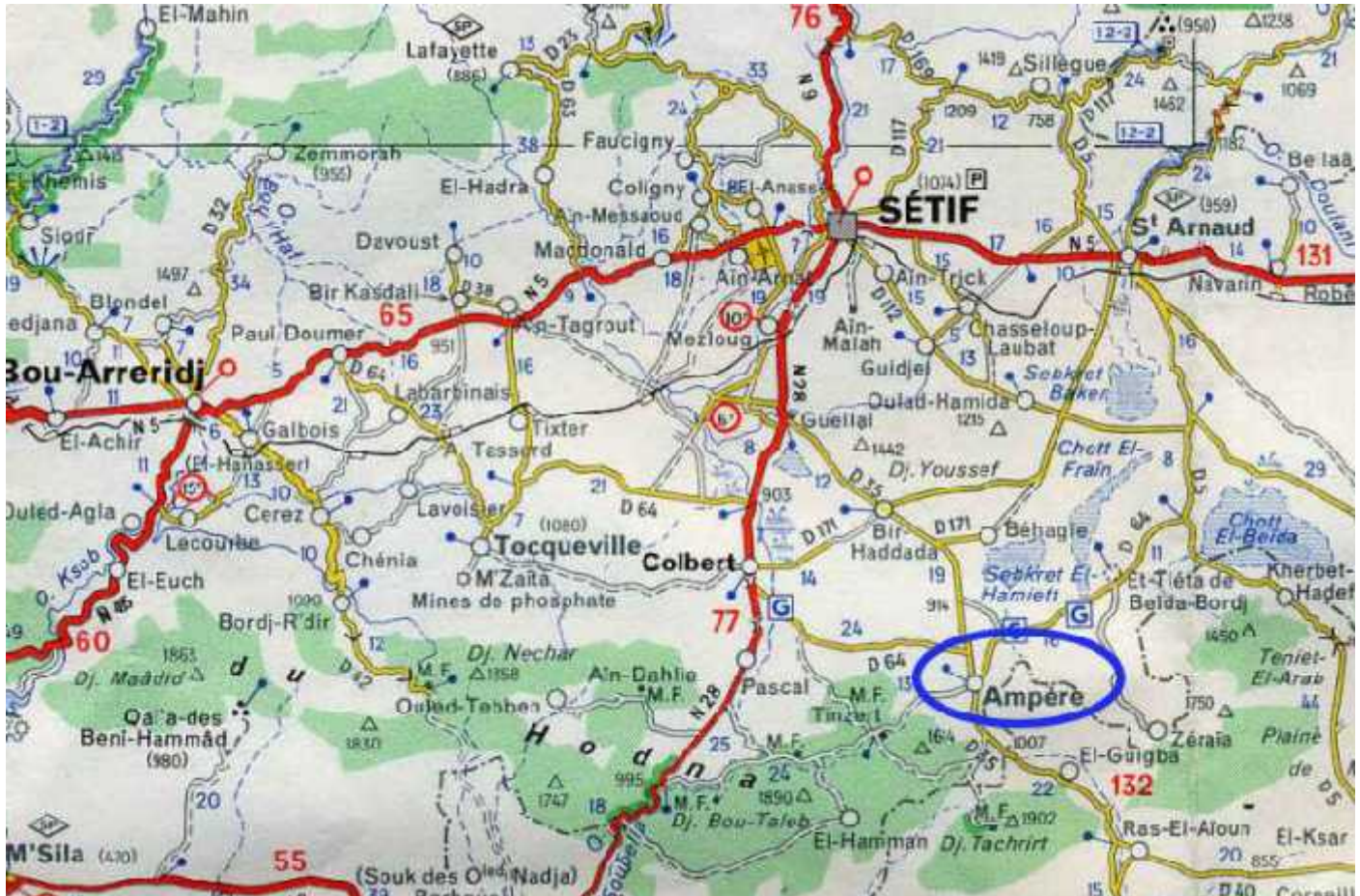


# AMPERE

(Devenue AÏN AZEL à l'indépendance)

Ville de l'Est algérien AMPERE, culminant à 960 mètres d'altitude, est une commune du département de SETIF, située à 50 km au Sud de cette préfecture.



« AÏN AZEL » : la base toponymique de souche arabe aïn signifiant « source » et le suffixe azal, du berbère azel, signifiant « jour » ou « milieu du jour », « midi ». Le nom complet de la localité signifierait donc « la source du midi », celle autour de laquelle se rassemble généralement le troupeau à l'heure du midi, à l'abri du soleil. Une autre affirmation serait : La source des Gazelles.

AMPERE peut être considéré comme un « village type » des centres de colonisation et de peuplement de la région Sud des Hautes plaines de la région de SETIF et même du Sud Constantinois.

Site Romain, source, terres de cultures domaniales disponibles, lotissement réalisé de façon symétrique bordant un axe routier. Mêmes erreurs commises lors de la formation des concessions avec l'attribution de surfaces trop réduites, division et éparpillement des lots. Le raisonnement de l'époque, tout à fait louable, du partage de façon équitable des terres, se révèle à l'usage catastrophique pour l'exploitation. Malgré les échecs, l'Administration persévère dans ces erreurs, alors qu'il faut dans ces régions arides, à la pluviométrie déficiente, allouer des surfaces importantes, privilégier la recherche de moyens d'irrigation et l'élevage du bétail.

La Haute plaine de SETIF s'étend depuis CONSTANTINE jusqu'aux Portes de Fer ; au Nord les Monts des BIBAN et de OULAD KEBBAB lui donnent pour limites massifs de la Petite Kabylie ; au Sud les monts du HODNA bordent la cuvette du HODNA et la zone des Hauts Plateaux. Circonscrite de cette façon, la haute plaine de 1000 mètres au milieu de laquelle se trouve SETIF apparaît beaucoup plus homogène que celle de GUELMA.

Cette commune est entourée de massifs montagneux :

- Djebel LOUMASSA et Djebel SEKRINE à l'ouest,
- Djebel GATIANE au sud,
- Djebel LEHCANA au sud-est,
- Djebel KALÂAOUN à l'est, (derrière lequel se trouvent les chotts d'AÏN-LAHDJAR et de BEIDA-Bordj).

[Le CHOTT : Est une vaste dépression de terrain renfermant, ou ayant renfermé, un lac salé]

## Histoire ancienne

On trouve la trace d'un « fossé du Pharaon » avec un aqueduc qui passe par la ferme REMADA au sud de PASCAL, le lac d'EL-BAHIRA remonte en direction où se trouvait un important camp de centurie romaine.

Ce fossé du Pharaon est très certainement le fossé défensif marquant la frontière sud de la Numidie, construit par les légions romaines au début du 1<sup>er</sup> siècle, 50 à 60 après J-C. Plus au nord-est, il y a des ruines d'une importante cité romaine que les Arabes dénomment KERBET SELMI, certainement *PERDICES*.


Présence turque  1515-1830

Le gouvernement turc était propriétaire de vastes territoires dont il disposait au mieux de ses intérêts. Les indigènes qui les occupaient étaient de simples métayers ; ils payaient un fermage (*hokor*), plus l'impôt ; en outre, ils devaient un certain nombre de corvées et de prestations plus ou moins facultatives. Ces habitants se perpétuaient sur les mêmes terres, le plus souvent depuis un temps immémorial ; ils formaient une population compacte et constituaient de véritables tribus. Ils vivaient dans les douars, des gourbis, aux abords des sources d'AÏN-AZEL: BEHAGLE, RAS -EL-AÏOUN, BEÏDA-BORDJ, TENNEZARET, SEBKAH, GOSBAT, SEKRINE, BOU THALED.

N'ayant aucun droit sur le sol, ils ne pouvaient en disposer à aucun titre.

Le beylik avait en outre la disposition des terres mortes tant qu'elles n'étaient l'objet d'aucune vivification ; les bois et forêts lui appartenaient à titre privé ; il était maître également des mines et des carrières.



Présence française  1830-1962

La colonisation va en faire un nœud routier très important passage obligé vers la région sud, le HODNA et BISKRA mais aussi la région de BATNA.

Les nomades en empruntant le défilé d'EL GUIBA à la recherches des pâturages et de travail rejoignent le TELL et le marché du vendredi à Ampère leur permet de commercer, de s'approvisionner.

En 1844, une colonne militaire partant de SETIF le 31 Août avec pour mission d'organiser l'exploitation du bois de construction et chauffage dans la forêt de BOU THALEB, établit un campement provisoire à proximité des sources d'AÏN-AZEL et en vante les qualités et le goût.

A 6 kilomètres à l'Est du futur village se trouvait la ferme militaire de colonisation, un cimetière chrétien, les sépultures des soldats du 61<sup>ème</sup> de Ligne du Colonel BERNELLE, ainsi que les victimes de l'engagement sanglant du 23 Mars 1850 et des premiers colons de l'époque 1839-1845. Au nord du bordj GOURDON, autour d'un puis quelques gourbis, la Djemaa AOKA et son marabout.



*Joseph, Jean, Nicolas BERNELLE (1785/1871)*

[C'est en Espagne que le colonel BERNELLE, voulant réorganiser la Légion, institua « l'AMALGAME », le mélange des nationalités dans les bataillons].

A 4 km vers le sud, la route forme une fourche enserrant un mamelon couvert de ruines romaines. Cela peut paraître invraisemblable, mais c'est bien ce que découvrirent les premiers arrivants, nos aïeux : un pays désertique, vide sans aucune habitation, sans vie.

Les pistes passaient par la source d'AÏN AZEL, les caravanes au cours des siècles avaient emprunté cet itinéraire, faisant halte pour s'abreuver aux sources. Ce lieu fut créé par la colonisation comme l'ensemble de nos villages des Hauts-Plateaux ; les officiers du Génie chargés de rechercher des sites de peuplement avaient comme directives essentielles, les critères suivants : disponibilité des terres, sans obligation d'achat et d'expropriation, l'eau la salubrité, cela dans la mesure du possible.

Bien avant 1870 des familles européennes s'installent.

#### **RAPPORT GENERAL DE COLONISATION**

Division Militaire de CONSTANTINE, Bureau civil exécutant les prescriptions du Gouverneur Général en date du 7 avril 1876 :

« Les constructions pourraient être édifiées sur un terrain, en pente douce, exposé au nord en aval de la source afin d'irriguer tous les terrains en contre bas.

Le territoire est très salubre. Au nord se trouve un terrain marécageux où va se perdre l'eau de la source, l'insalubrité de ce petit marécage ne peut être ressentie à l'endroit désigné pour l'assiette du village. Les terrains sont de bonnes qualités, la route toujours en plaine, de BIR HADDADA à AÏN AZEL, est facile et sera rendue excellente à peu de frais, car il n'est pas question d'ouvrir d'autres voies avant plusieurs années.

Il coule sur ce territoire 7 à 8 sources qui se réunissent en une seule faisant actionner, même en plein été, plusieurs moulins, l'eau est bonne, fraîche, la pierre de construction abondante, le bois à quelques kilomètres. Les terres se prêtent à toutes les cultures, mais le climat est continental avec quelquefois des orages de grêle et des pluies torrentielles qui peuvent inonder la plaine.

Le 2 juin 1876 un orage d'une extrême violence a ravagé la récolte du locataire de l'azel qui jouxte la source.

Le village, par sa position, pourra être appelé à devenir un centre commercial important, le commerce du bois en fera certainement un centre d'entreprise assez considérable, un courant commercial des produits du Sud, grâce la proximité du HODNA, pourra facilement s'établir, l'exploitation des lacs salés d'EL HANNEL EL HAZLIM et d'EL FRAÏN fournira des emplois à bon nombre d'ouvriers.

Les premiers travaux à exécuter sont :

-l'amélioration de la route dont il a été question, d'un chemin jusqu'à AIN DJAMANA,

-l'aménagement des eaux,

-l'installation des services publics et d'un réduit fortifié

peuvent être évalués à 100 000 Francs pour créer un village de 40 feux de 40 hectares chacun de bonne terre, 10 fermes de 80 hectares, 1 hameau forestier de 15 feux de 40 hectares soit 3 000 hectares, le restant servira à la surface nécessaire à l'implantation du village, du hameau forestier, des jardins et du communal.



Le hameau forestier pourra être installé à AÏN DJEMANA, près d'une source abondante entourée de ruines romaines considérables dominant la vallée d'AÏN AZEL à la limite de la forêt de MOUSSA, doté de terrains de bonne qualité, aucun surcroît de dépenses pour l'Etat, si ce n'est la construction d'un chemin le reliant au village d'AÏN AZEL ».

1876 : Le 7 avril, suivant les instructions reçues du Gouverneur Général, le général commandant la division de Constantine, prescrit à son bureau civil, une étude sur le site d'AÏN AZEL, en vue de l'établissement d'un centre de colonisation. Cette étude ne sera effectuée que le 30 mars 1882 ; nous ne connaissons pas les raisons de ce retard.

1881 : Rapport de la Commission d'Arrondissement de SETIF, créée en conformité de l'arrêté de M. le Gouverneur Général de l'Algérie du 21 décembre :

1882 : 30 mars : PROJET de création d'un Centre à AÏN AZEL.

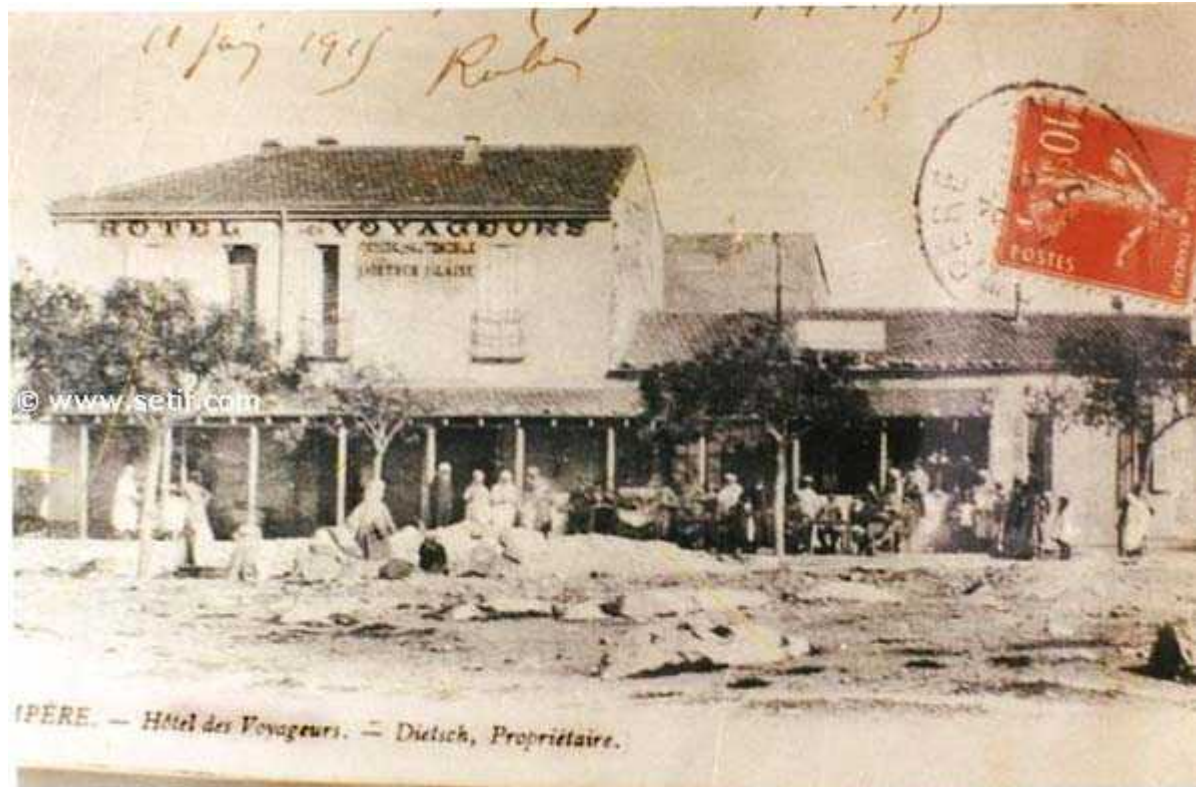
La Commission s'est transportée au lieu-dit : AÏN AZEL, sur le territoire de la Commune Mixte des RHIRAS. Elle se composait de : MM. FAURE, Sous préfet de l'arrondissement de SETIF et son président HUGON, vérificateur des Domaines, CAUSSE, Inspecteur des forêts – MARTIN, Médecin de colonisation – LACOT, géomètre – SUZAN, Administrateur de la commune mixte – PUECH, Conseiller général – CHOUILLET, notable de la Commune mixte – MENDE, conducteur des Ponts et Chaussées.

Le territoire d'AÏN AZEL n'avait pas été admis par M. l'Administrateur de la Commune mixte des RHIRAS comme étant propice à la création d'un centre. Cependant la Commission a cru devoir l'examiner sinon au point de vue d'un Centre mais au point de vue de la création de fermes isolées.

L'eau y étend assez abondante, le terrain appartenant à l'Etat, ces deux conditions favorables à l'établissement de colons Français, lui ont paru justifier son examen et son avis.

Le territoire d'AÏN AZEL se compose surtout d'une vaste plaine couverte de genêts. Le sol de cette plaine est meuble sur une grande profondeur, c'est-à-dire facile à ameubler car il ne contient pas de cailloux et se compose d'une argile sablonneuse très facile à labourer. Une charrue mue par une force suffisante pourrait défoncer jusqu'à 50 à 60 centimètres et le pays étant une plaine l'emploi de la charrue à vapeur serait tout indiqué. Le niveau de la source plus élevé que celui de la plaine permettrait, si son débit était suffisant, de l'irriguer.

Ce n'est pas le cas, les parties irrigables sont réduites. Un colon européen qui s'y trouve installé récolte sur 12 hectares, 200 quintaux de pommes de terre qu'il vend 15 francs le quintal. Il semble donc que si chaque colon possédait 10 hectares de terres irriguées, en admettant que le reste soit des terres de parcours pour l'élevage du bétail, une famille pourrait y vivre.



La Commission estime donc unanimement qu'il y aurait lieu d'allotir le territoire d'AÏN AZEL en fermes isolées de 100 hectares au minimum, mais cet allotissement devra se faire de manière que chaque colon ait 10 hectares irrigués. Le groupement des terres irriguées pourrait se faire à proximité de la source en un seul tenant de façon à faciliter la réglementation des irrigations. Il y aurait donc deux zones distinctes, celle des irrigations et celle des parcours, chaque colon aurait un lot dans chaque zone, de plus pour garantir la sécurité de ces colons, la Commission a trouvé à peu de distance en aval du moulin, à 1500 mètres de la source d'AÏN AZEL, un mamelon sur lequel un réduit défensif, pourrait servir de refuge à tous les colons. Auprès de ce réduit les colons pourraient avoir un lot spécial sur lequel ils pourraient bâtir leur habitation et avoir un petit jardin. Leur salubrité serait bien plus favorable que dans la plaine.

C'est dans ces conditions que la Commission examine le projet de ce centre en répondant aux questions posées par l'arrêté gouvernemental du 21 décembre 1881 :

#### 1/ SECURITE et INFLUENCE POLITIQUE :

La sécurité y paraît actuellement complète puisque des Français y habitent depuis plusieurs années soit au moulin qui est en dessous de la source, soit à la ferme dite BOU MASTOR à 700 mètres environ du moulin. L'extension de la colonisation dans ces parages ne peut avoir qu'une salubre influence.

#### 2/ SALUBRITE :

Tout le pays est très sain, nulle trace de marécage. L'eau de la source AÏN AZEL est entièrement absorbée par l'irrigation. L'emplacement choisi pour le réduit et le groupement des colons est particulièrement bien situé au point de vue sanitaire.

#### 3/ PROPRIETE :

Tout le territoire d'AÏN AZEL, appartenant à l'Etat, peut être livré à la colonisation, soit 3 800 hectares. Mais sur cet ensemble on ne prélèverait que 1500 ha pour créer 15 lots de fermes de 100 ha car on ne peut guère estimer à plus de 150 ha la surface de terres irriguées sur laquelle chaque colon aura 10 ha. Le reste pourra, comme terre de parcours, être loué au profit du territoire d'AÏN AZEL ou servir de terres communales. Sur ce territoire se trouve une propriété particulière de 150 ha environ appartenant à un Européen.



#### 4/ SITUATION qui sera faite aux Indigènes par le prélèvement de leurs terres :

Les terres appartenant à l'Etat, il n'y a pas lieu de se préoccuper de cette question.

#### 5/ VOIES DE COMMUNICATIONS :

Ce qui constitue la difficulté la plus sérieuse dans la création de ce centre, c'est l'absence de voies de communications. Autrefois la ferme dite BOU MASTOR était le passage le plus fréquenté de toutes les exploitations forestières allant du BOU TALEB à SETIF ; aujourd'hui elles suivent le chemin de grande communication n°11, passant par une autre vallée, à 19 km d'AÏN AZEL. On ne pourrait pas aujourd'hui rejoindre ce chemin d'une manière directe, il y aurait un col très élevé à franchir, mais on pourrait le rejoindre auprès du lac MELLOUL, avec un parcours de 28 à 30 km ; on aurait alors une situation normale d'AÏN AZEL à SETIF. La distance de 55 km serait franchie par 25 km sur le chemin de grande communication complètement achevé, et en bon état d'entretien et pour 28 à 30 km sur un chemin à établir mais qui, dans l'état actuel, est carrossable pendant l'été soit plus de 9 mois par an.

#### 6/ EAUX D'ALIMENTATION ET D'IRRIGATION :

La source d'AÏN AZEL qui débite environ 18 litres à la seconde, la plaine qui s'étend en aval de la source ne paraît pas devoir en fournir même en y creusant des puits très profonds, c'est en raison de l'absence d'eau dans la plaine que le groupement des colons sur le mamelon voisin de la source est indispensable avec la création d'une fontaine et d'un abreuvoir.

#### 7/ COMMERCE ET INDUSTRIE :

L'élevage du bétail sera l'objet principal du commerce des colons, et les différentes cultures de céréales ou autres, qu'ils pourraient effectuer sur les lots irrigués. Les colons pourraient essayer la culture des pommes de terre qui ne peut manquer de débouchés car l'Algérie en reçoit encore d'immenses quantités de la métropole ; d'autres cultures sont possibles. Une minoterie existe déjà et la Commission est d'avis de la conserver, les irrigations peuvent se faire en aval du canal de fuite, c'est une industrie déjà créée qui ne peut qu'être bénéfique au futur centre.

#### 8/ DEPENSES D'INSTALLATION ET D'ACQUISITION DES TERRES :

Il n'y a pas de terres à acquérir, c'est un point très important, les seules dépenses nécessaires et urgentes sont :

- la conduite d'eau aux fontaines, abreuvoir et lavoir : 20 000 francs,
- chemin d'accès de MELLOUL à AÏN AZEL : 280 000 francs,
- nivellement et empierrement des rues : 5 000 francs

Après ces travaux qui devraient précéder l'arrivée des colons, il sera nécessaire de construire une maison d'école et un logement pour l'instituteur, coût prévisible : 25 000 francs.

Soit une dépense totale de : 340 000 Francs.



Un membre de la Commission fait remarquer que la dépense de 280 000 francs pour le chemin de fer de MELLOUL à AÏN AZEL est exagérée en raison de l'état actuel du chemin qui est praticable pendant tout l'été et que tous les bois d'exploitations et de chauffage du BOU TALEB n'ont pas eu avant l'année dernière d'autre voie pour parvenir à SETIF. Un autre membre propose de réduire le chiffre de cette dépense à 80 000 francs. La Commission adopte le chiffre de cette dépense et porte la dépense totale à 140 000 francs.

#### CONCLUSIONS

1882 : 30 juin. La commission est unanime pour solliciter :

1/ L'allotissement dans le territoire d'AÏN AZEL de 15 lots de 100 hectares y compris une zone irrigable comprenant 15 lots de 10 ha, qui se partageront les eaux disponibles pour l'irrigation à la sortie du moulin d'AÏN AZEL.

2/ La création d'un groupement de lots urbains avec jardins auprès d'un réduit fortifié pour faciliter aux concessionnaires des lots de ferme, l'usage commune de l'eau d'alimentation et au besoin les moyens de défense commune.

Le lotissement devrait comprendre :

- 15 lots urbains destinés aux propriétaires de lots de fermes : 1 ha 50,
  - 50 lots urbains pour industriels : 0 ha 50,
  - 5 lots urbains pour édifices publics : 0 ha 50,
  - 25 lots de jardins : 12 ha 50,
  - 1 lot rural pour l'instituteur : 6 ha 00,
  - 15 lots irrigables de 10 ha : 150 ha 00,
  - 5 lots ruraux pour colons industriels : 50 ha 00,
  - 15 lots de ferme isolée de 90 hectares : 1 350 ha 00,
  - 1 lot communal : 500 ha 00,
- TOTAL : 2 071 hectares

Le surplus du territoire d'AÏN AZEL restera à l'Etat.

1882 : Après plusieurs années, un plan du Centre de colonisation est établi, il détermine qu'il n'existe qu'un seul point d'eau, mais abondant pouvant actionner une usine (moulin à farine) et irriguer 200 hectares. Les autres terres non irrigables ne sont valables que pour le parcours du bétail.

1887 : 27 juillet, le Gouverneur général ajourne le projet proposé par la Commission.

1893 : 21 juillet, le Gouverneur général demande au Préfet du département de Constantine, de soumettre à un nouvel examen de la Commission des centres la question de la création du village d'AÏN AZEL.



La rue principale

AMPERE

1894 : 29 janvier, l'ingénieur des Ponts et Chaussées, dresse un devis estimatif des travaux nécessaires à la création du centre, il s'élève à 128 000 francs.

Le 11 février, M. RABY, Ingénieur en chef présente le plan du village et l'agrandissement.

Le 12 février – Minute d'une lettre du Gouverneur général au Préfet de Constantine – sous le n° 14118 –« Vous m'avez transmis un projet de création du village d'AÏN AZEL. Les conditions sont correctes, communications, salubrité, etc... Vous me faites remarquer qu'une partie du village doit être établie sur une parcelle de 100 hectares appartenant à la Veuve ATTARD mais cette dernière ne peut en fournir les titres de propriété, vous proposez donc de poursuivre l'expropriation d'urgence de la parcelle en litige.

Les terrains du centre comprennent 2000 hectares de terres labourables, 600 hectares de terres irrigables, 600 de parcours.

Je propose la division des 2000 hectares en parcelles de 30 à 40 hectares avec possibilité d'achat de 3 lots plus un lot de jardin.

Je vous serais reconnaissant de faire établir, par les services des Ponts et Chaussées un plan d'ensemble, etc... »

Le 12 mars, lettre du Préfet au Gouverneur général, l'informant qu'il présente le projet avec un plan côté d'AÏN ARZEL où figurent en outre : les sources d'AÏN ARZEL et AÏN EL BEY, le cimetière, les ruines de la SALNIS Romaine, le marabout BOU HAAZEM, le moulin ATTARD, différents chemins et à 6 km à l'Est un cimetière Chrétien où sont enterrés les soldats du 61<sup>e</sup> de Ligne du colonel BERNELLE ainsi que ceux du 38<sup>e</sup> de Ligne et quelques colons.

RAPPORT de l'Inspecteur général au sujet de la création

1895 : 4 septembre, M. le Gouverneur général de l'Algérie a attribué le nom AMPERE au village en création à AÏN AZEL commune mixte des RHIRA, arrondissement de SETIF et il prescrit de substituer cette nouvelle dénomination à l'ancienne dans tous les actes officiels ainsi que dans la correspondance.



André, Marie AMPERE (Lyon 1775/ Marseille 1836) : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Andr%C3%A9-Marie\\_Amp%C3%A8re](https://fr.wikipedia.org/wiki/Andr%C3%A9-Marie_Amp%C3%A8re)

[ C'est un mathématicien, physicien, chimiste et philosophe français, né le 20 janvier 1775 à Lyon<sup>1</sup> et mort le 10 juin 1836 à Marseille. Il a été membre de l'Académie des sciences, ainsi que professeur à l'École polytechnique et au Collège de France.



*Autodidacte, Ampère contribue au développement des mathématiques en les introduisant en physique. Il fait d'importantes découvertes dans le domaine de l'électromagnétisme. Il en édifie les fondements théoriques et découvre les bases de l'électronique de la matière. Il est également l'inventeur de nombreux dispositifs et appareils tels que le solénoïde, le télégraphe électrique et l'électroaimant.*

*Ampère est considéré comme le précurseur de la mathématisation de la physique, et comme l'un des derniers savants universels. Il est le créateur du vocabulaire de l'électricité — il invente les termes de courant et de tension — et son nom a été donné à l'unité internationale de l'intensité du courant électrique : l'ampère. Il fait également partie des soixante-douze savants dont le nom est inscrit sur la tour Eiffel.]*

1896 : 4 mars, affiche annonçant la création du village d'AMPERE avec avis d'expropriation et prise de possession immédiate pour cause d'utilité publique des terrains nécessaires et désignés pour la constitution du périmètre du village.

Le 12 mai, M. le Gouverneur général, prononce l'expropriation de 84 hectares 46 ares de terrains nécessaires à la création du village d'AMPERE.

Le 26 juin, affiche annonçant la mise en adjudication des travaux de première installation du village ; M. CARLONNE Pierre en est l'attributaire moyennant un rabais de 27 % pour un coût total de 89 588, 45 francs.

Le 13 octobre, M. BUGEJA, Administrateur de la Commune Mixte des RHIRA, MALO, capitaine du Génie et chef du Génie à SETIF, se sont rendus sur l'emplacement du terrain de campement d'AÏN AZEL, lequel consiste en une parcelle ayant une contenance de 7 hectares, remise en a été faite au service du Génie par l'Administration des Domaines suivant procès-verbal.

Quatre bornes et un poteau indicateur ont été plantés aux emplacements indiqués sans qu'il ait été présenté d'observations.



1897 : 27 avril, l'emplacement du cimetière est délimité.

Le 12 août, les travaux sont achevés, le peuplement peut commencer.

Le 21 août, le Gouverneur général, donne son accord, par arrêté, pour le peuplement du Centre.

Le périmètre de colonisation a été prélevé sur le territoire domanial d'AÏN ARZEL situé dans les RHIRA GUEBALA.

Les premiers colons arrivent, les demandes dataient de 1893.

1898 : 44 familles habitent le village.

Les concessionnaires avaient dans leurs contrats une obligation de plantation, faute de quoi ils étaient déclarés dépossédés de leurs biens. Tous les canaux d'irrigation furent bordés de peupliers, de frênes, les lots irrigables transformés en potagers et en vergers.

1899 : 11 février, par Arrêté : Section communale distincte, le centre de population Européenne d'AMPERE formera à l'avenir une section communale distincte à l'intérieur de la commune mixte des RHIRA, avec un Adjoint spécial.

Le 13 février, un poste de Garde, au traitement de 25 francs par mois, est créé afin de surveiller l'irrigation.

Le 16 septembre, par affichage, mise en adjudication des travaux complémentaires : nivellement de la Place de l'église ; sablage et damage de la cour de l'école ; constructions d'un égout, de caniveaux pavés et de canalisations des eaux du lavoir.

1900 : 26 avril, suite à plusieurs demandes pressantes formulées par les colons, le Conseil général, considérant la demande justifiée, la transmet à M. le Gouverneur général. Les colons, tous chargés de famille, vu la situation climatique du territoire

situé aux portes du Sud, sécheresse et autres calamités dont l'invasion des sauterelles, souhaitent obtenir un agrandissement car leurs concessions trop petites ne leur permettent pas de subvenir aux besoins de leurs familles. Ils demandent de surseoir à l'installation de nouveaux colons et d'attribuer les 1 200 hectares de terres domaniales disponibles aux environs du village aux colons déjà installés.

Le 12 juin, la construction d'un égout de 237 mètres de long et la réalisation des caniveaux pavés est commencée par l'entreprise CARLONNE Pierre.

Un premier projet de création de lots de terrain attribués à de nouveaux concessionnaires, sur le territoire de la commune d'AMPERE, au lieu dit EL OUSSERA, situé à 6 km du village, est étudié ; le territoire de cet agrandissement porte sur 1200 hectares environ qui seraient divisés en 12 fermes de 80 hectares chacune, dont 40 concédés gratuitement et 40 autres vendus de gré à gré. A chaque lot de ferme, il est adjoint un lot urbain et un lot de jardin situés au village.



#### 1902 : AGRANDISSEMENT D'AMPERE.

Ce centre, qui compte à peine quatre années d'existence, s'est développé avec une surprenante rapidité. Les progrès réalisés dans un si court espace de temps, tout en témoignant d'une louable énergie de la part des colons, sont la preuve que l'Administration a été heureusement inspirée en livrant ce territoire au peuplement européen.

Aussi la Commission s'est-elle montrée unanimement favorable au projet d'extension du périmètre de ce centre par l'agrandissement des concessions primitives et par la formation de nouveaux lots de ferme.

25 avril, un bureau télégraphique municipal est créé.

Le 13 août, le village comptant 40 familles, le ministre de l'Instruction publique, par arrêté, créé une école mixte.

Le 10 octobre, l'école mixte est transformée en école de filles ; une école de garçon étant créée. Malheureusement faute de matériel, elle n'est pas ouverte.

Le traitement de l'instituteur doit être imputé sur les crédits de la colonisation.

Le 24 octobre, un crédit de 10.000 francs est alloué ; l'adjudicataire des travaux est M. JOURDAN.

#### 1903 : Le peuplement du village d'AMPERE comprend :

.40 familles de colons résidant à AMPERE,

.10 familles louant leurs terres aux indigènes,

.12 familles habitant à EL OUSSERA, il s'agit de : BRIAND Ferdinand, DELENNE Elie, MILLET Nicolas, Veuve MILLET François, PASCALIN Germain, PINELLI Thomas, RAGAZZACCI Stéphanopoli, ROBILLARD Désiré, SAURAIIS Pierre, SEJOURNE Paul, TALAGRAND Baptiste, VINCENT Marie Antoine.,

Le 30 novembre, les terres incultes du douar TENNEZARET ne seront pas incorporées dans le territoire de la colonisation et laissées aux indigènes (Chauvias).

1904 : Le 15 octobre, par affiche une adjudication est annoncée concernant des travaux neufs d'aménagement et agrandissement du centre d'AMPERE.

1905 : Mai, les colons adressent une réclamation concernant le prix des terrains de l'agrandissement. Il leur avait été promis un prix de 10 francs l'hectare alors qu'on annonce 100 francs.

Le 26 décembre, M. FINALTERI Charles de SORBO (Corse) obtient une concession de 89 ha 72.

1906 : Le 24 janvier, lors de la cession de la Délégation financière, M. Paul CUTTOLI souligne l'effort des colons de la région « grâce à un travail acharné ils ont transformé cette plaine couverte de genêts en champs de céréales, jardins et plantations, redonnant vie à cette contrée qu'ils avaient découverte complètement désertique, il est nécessaire de les encourager, de les aider. »



Sénateur : Paul CUTTOLI (1864/1949)

15 juin, l'autorisation de réunir les deux concessions de la mine du Djebel SOUBELLA et de DRA SFA a été accordée à la société de la mine du BOU THALEB qui en est propriétaire.

[A noter que cette mine aux gisements de zinc, plomb et métaux connexes était exploitée par une société métropolitaine dont les cadres supérieurs étaient en grande majorité également issus de métropole. Il s'agit de la Société LAURIUM Français avec ses dirigeants MM. Justin GRIL et FOUGERE.]

Pour la petite histoire Maurice PETIT a été le premier enfant né à AMPERE qui fut inscrit sur le registre d'état-civil du village.

1907 : MM. BRIAND - DEFRANCHESCHI - FAU - LAGARDE - RAGAZZACCI sollicitent l'achat de leurs lots à raison de 10 francs l'hectare, ils n'obtiennent que le droit de les exploiter pendant trois années, en location à l'Etat.

Le 28 septembre, une vente aux enchères permet d'attribuer les lots urbains et ruraux à : MOYOLI Xavier, originaire de PILA (Corse), 96 ha, 06 pour 7000 frs - Mademoiselle COUDERC Léonie (AMPERE), 86 ha, 76 pour 6625 frs- M. COUTELIER Auguste (AMPERE), 83 ha 35 pour 10 800 frs -

COUDERC Louis s'installe et achète un lot urbain et rural.

Le 5 décembre, vente de lots supplémentaires aux colons.



Le Grand Hôtel Filoleau, relais des diligences

1908 : Créé en 1896, le centre d'AMPERE et le territoire d'agrandissement sont de plus en plus prospères, l'état sanitaire est très satisfaisant, la population se compose de 614 habitants dont 241 français.

On a enregistré cette année 15 naissances et un décès.

Le centre est pourvu de tous les services indispensables, tous les corps de métiers représentés.

43 garçons et 24 filles fréquentent les écoles.

La récolte, grâce à des pluies de printemps a été abondante ; les concessionnaires dont les résultats sont les plus significatifs

sont : MM FAIVRE – FINALTERI – MILLET – VIZZAVONA.

Les colons emploient de la main d'œuvre indigène qui commence à s'intégrer dans la vie du village.

1911 : AMPERE – Commune Mixte des RHIRA – Gare LE MESLOUG à 44 Km – Marché le vendredi -

Adjoint Spécial : RESIN J.

Instituteurs : Ecole de garçons, M. FAURE – Ecole de filles , Mme FAURE,

Postes et télégraphes : Receveur KRIEF-MOUCHY,

Boulangers : ANTINO et PETIT,

Cafetiers : BLAISE, CARBONNE, FILOLEAU, LAVERGNE, SGAMBATTI,

Entrepreneurs : CARLONNE ; Forgeron : BANULS

Le 8 novembre, l'accord est donné par le Préfet pour l'échange du champ de bivouac militaire, après visite, contre un autre terrain entièrement situé côté Ouest de N'GAOUS.

Mise en service du réseau téléphonique urbain avec la mise à disposition d'une cabine téléphonique publique.

1914 : Le bureau de Facteur-Receveur est transformé en recette d'Etat.

La mobilisation générale de tous les Français en âge de porter les armes, vide complètement le village de ses forces vives ; c'est l'arrêt total de la prospérité et de l'extension, bon nombre de ses enfants ne reviennent pas, beaucoup d'autres grièvement blessés sont à jamais handicapés. Les familles paient un lourd tribut tout au long de ce conflit. Pendant cette période, ce seront les mères, les épouses et leurs enfants qui assumeront courageusement, sans aide d'aucune sorte, tous les travaux des champs. Il faut bien du temps pour panser toutes ces plaies, la vie et l'expansion ne reprend véritablement son cours que vers 1920 avec une nouvelle phase du développement du village.

1919 : Le 11 Novembre, un Diplôme d'honneur est attribué à Madame Henri GALEA, cultivatrice à AMPERE : « ...Pendant toute la durée de la guerre elle a dans des conditions particulièrement difficiles assumé courageusement la direction de son exploitation agricole et a ainsi contribué à la défense de la patrie ».

A travers Madame GALEA, ce sont toutes les femmes d'AMPERE qu'on a voulu ainsi honorer.



Nouvelle

Mairie

1922 : Le 12 avril, AMPERE devient une Commune de Plein Exercice.

Monsieur VIZZAVONA Alphonse, originaire de BOCAGNO (Corse) devient le premier Maire. Le secrétaire de la Mairie est M. CASONOVA.

Le territoire de la nouvelle commune est limité au Nord-ouest par le douar SEKRINE, au Nord-est par le douar EL HAMIET, à l'Est par le douar BEÏDA Bordj, au Sud-est par la tribu des OULED Ali BEN SABOR, au Sud et Sud-est par le douar TENNEZARET.

1923 : le 10 décembre, un poste de Caïd est créé, ce sera Abdallah HAMOUDA, le fils du Bachaga qui occupera ce poste jusqu'en 1962.

1926 : Le 25 septembre, le terrain militaire de campement, situé près de la source d'AÏN AZEL est remis à l'Administration des Domaines.

La Population du village est composée de : 269 Européens et de 1 492 Indigènes.

1922 : AMPERE est érigé en commune de plein exercice par décret du 12 avril 1922.

1927 : Juin, grosse déception avec les rendements de la récolte, les gelées et la sécheresse en sont les causes. Par endroit la récolte d'orge est nulle par contre le bétail est en bon état. Néanmoins on enregistre une chute des cours des ovins et bovins, consécutive à une épidémie de fièvre aphteuse qui se développe.

1930 : Le 3 août, la Médaille de bronze de la famille française est décernée, en témoignage de reconnaissance nationale, à Madame GALEA née RENEL Marie.

1932 : M. Régis COUDERC acquiert la Minoterie du Sud avec le moulin à mouture indigène, très importante installation actionnée par un moteur à gaz pauvre. Il crée un dock de 3 000 quintaux et une entreprise de battage.

Monsieur COUDERC Régis est Maire ; M. CASANOVA, secrétaire de mairie,  
Boulangerie, épicerie : BARDE Sylvain, CANEPA Louis,  
Hôtel, café, restaurant : Vve BOURGADE, CANEPA Louis, Vve MORIN,  
Minotier : BERUY Clément – Moulins à mouture indigène : MISERENDINO Jean, RECCUZO Vincent,  
Forgerons, mécaniciens agricoles : LOMBARDI Salvator, SANTO Vincent, BLAZER André,

Construction de la nouvelle mairie, plus fonctionnelle que l'ancienne.

1939 : Le 20 septembre, M. LARREY Edouard a été désigné comme responsable du centre en temps de guerre, il a comme adjoint, M. TISCH Albert.

La commune reçoit une dotation de 50 fusils *LEBEL* modèle 86/93 et de 5 000 cartouches qui sont entreposés à la Mairie, les responsables sont MM. TREMOLIERES Marcel, sous-officier d'artillerie de réserve, LARREY Edouard, BASTIDE Régis.

1940 : Par décret du 27 février, la médaille d'or des épidémies est décernée, à titre posthume, à M. PERES Yves, médecin communal à AMPERE, décédé des suites du typhus contracté dans l'exercice de ses fonctions, particulièrement en soignant les habitants du douar HAMMA.

#### Les ECOLES :

Le village comportait trois groupes scolaires composés de plusieurs classes chacun avec préaux, cours et logements.

Le corps enseignant : MM. et Mmes DORAT et CUGIAT, Mesdemoiselles COMTE, et BAZERQUE ; Mmes BASTIDE, GOMILLA, MILLET Gisèle, RENEL, TRAZINI ; MM. BARDE Roger, EL AMOURI, HAMOUDA Mansour, MOURARET Paul, PETITJEAN et VEZIN.



La première école communale avec ses deux classes

La jeunesse du village : BARDE André, BLAZER Clément, CANEPA Louise, CASANOVA Nanette, COUDERC Evelyne et Raymond, FAIVRE Marie, FALK Georges, MOURARET Andrée, SANTO Janvier et Mimi, et *beaucoup de trous de mémoire*

1943 : Le Maire préconise la création d'une école d'apprentissage et d'un centre professionnel de tissage de laine.

1944 : Le Conseil municipal est dissous et suppléé par une délégation spéciale, désignée par le Sous-préfet :

Président : BLAZE André – Membres : MILLET François, PAOLI Jean, RENEL Léon, TISCH Albert, VIZZAVONA Laurent.

1945 : Le 8 mai, de graves événements ensanglantent la ville de SETIF, la rébellion s'étend à toute la région. Par mesure de sécurité les Européens des fermes isolées regagnent le village et se regroupent pour la plupart dans le quartier bas. Monsieur VILLARD Albert, se trouvant le mardi à SETIF, obtient, par l'intermédiaire de l'Administrateur délégué à la sous-préfecture l'autorisation de faire distribuer les armes de guerre stockées à la Mairie. L'ordre en est donné téléphoniquement à M. Lucien SGAMBATTI, secrétaire de mairie. Un plan de défense est mis en place ; les Européens armés sont prêts à riposter à toute attaque. Les indigènes, d'origine Chaouïas, ne se rangent pas du côté de la rébellion, leurs Caïds, gardes champêtres sont prêts

à défendre le village qui ne sera pas attaqué ; rien d'irréparable ne fut commis, seul, M. Albert TISCH fut assassiné sur le marché aux bestiaux de SETIF.



8 mai 1945

SETIF

1946 : La population se compose de 150 Européens et 3050 indigènes.

Les mauvaises récoltes se succèdent à cause de la sécheresse, les habitants vivent très modestement.



1947 : Le programme du Plan d'action Communal est préparé en collaboration avec le Sous-préfet de SETIF ainsi que l'étalement des financements nécessaires pour la réalisation des travaux par ordre d'urgence. Le petit village d'AMPERE va s'embellir de magnifiques bâtiments administratifs et de constructions privées.

Travaux indispensables à réaliser :

- Reprendre d'urgence l'étude de l'alimentation d'eau du village,
- Réfection du canal d'irrigation des jardins et des lots (de cinq),
- Electrification du village,
- Construction d'une salle de consultation et logement du médecin,
- Construction d'un Hôtel des Postes avec logement du receveur,
- Construction d'une caserne de Gendarmerie avec les logements,
- La scolarisation de plus de 300 enfants indigènes nécessite la construction d'un groupe scolaire comprenant 6 classes avec des logements pour les instituteurs,
- Constructions de 60 maisons, type indigène.



1948 : Le recensement donne les chiffres suivants : Européens 135 ; Indigènes 3468.

1950 - 1960 : Le Plan d'action Communal se poursuit ; le village d'AMPERE devient un immense chantier :

Construction du nouvel hôtel des postes,

L'électricité arrive enfin à AMPERE ; le village est illuminé,

La caserne de gendarmerie est inaugurée,

Construction du centre de santé avec salle de consultation et d'hospitalisation plus logement du médecin par l'entreprise MESQUIUDA-SANTO,

Réfection complète du réseau de distribution d'eau, avec construction d'un réservoir d'eau de 450 m<sup>3</sup>,

Construction d'un groupe scolaire,

Construction des maisons individuelles type indigène,



1952 : Inauguration de l'Hôtel des Postes – M. FRETAY en était le Receveur

1953 : Le 30 avril, les élections municipales : Inscrits 162 ; Votants 147 ; Suffrage exprimés 141 :

Liste d'Union Républicaine : Sont Elus – Monsieur LARREY sera élu Maire par le nouveau conseil municipal.

ORSAT Marcel (138 voix), DELENNE Régis (136), LARREY Edouard (131), REINMUTH Georges (128), CANEPA Louis (127), BASTIDE Régis (127), FAIVRE Raymond (115), RENEL Léon (99), TREMOLIERE René (91), BARDE Roger (78), COUDERC Paul (62), SANTO Barthélemy (61).

Monsieur LARREY sera élu Maire par le nouveau conseil municipal.

« Les cars BELLON » assuraient un service quotidien postal et de voyageurs entre AMPERE et SETIF ; les frères BELLON en étaient les propriétaires. Le chauffeur du car d'AMPERE, qui résidait au village, Monsieur ALFRED était un ancien du régiment

disciplinaire des *Joyeux*, le convoyeur Saïd, rendait de nombreux services aux familles qui le chargeaient de toutes sortes de commissions, multiples produits qui manquaient au village (voir ci-dessous panorama aérien). Le car partait de bonne heure de SETIF avec un arrêt à BEHAGLE, revenait en fin d'après-midi. Il a été pendant longtemps le lien quotidien, pratique et presque unique pendant les années de guerre, avec la ville.

1957 : 30 septembre, arrêté du Ministre de l'Algérie portant sur l'ouverture d'un aérodrome privé à AMPERE.

1958 : Toutes les familles, pour la plupart complètement démunies, provenaient des régions déshéritées, pauvres de Métropole, en particulier, l'Ardèche, l'Ariège, le Tarn, la Haute Savoie, la Corse, l'Alsace-Lorraine et également des régions méditerranéennes, dont MALTE, l'Italie du Sud, la Sicile, etc...

Le village était jeune, dynamique ; garçons et filles s'entendaient parfaitement et organisaient régulièrement des fêtes, des bals dans les cafés. La plus belle fête était celle du village qui se déroulait en été après la fin des travaux agricoles, en plein air, sur la place de la Mairie. Tous les villageois participaient à son organisation, le village était alors pavoisé et décoré. Des feuillages de peupliers isolaient la place où une piste de danse était réalisée, entourée de bancs, de tables et des chaises, deux orchestres, parmi les meilleurs de SETIF, animaient jusqu'à l'aube ces deux nuits.



En 1962, ce paradis sera perdu et AMPERE a retrouvé son ancien nom d'AÏN AZEL.

#### COMMUNE MIXTE DES RHIRA

Elle est créée par arrêté du 7 mars 1881 (à effet au 31 suivant) à l'aide de territoires distraits de la commune indigène de SETIF. Son chef-lieu, placé provisoirement au Bordj de Mohamed S'RIR, puis à SETIF, est ensuite fixé à COLBERT (AIN OULMEN) dans les années 1890. Son nom évolue de RIRHA en RHIRA avant 1892.

Elle est supprimée par arrêté du 14 janvier 1957.

Composition de l'année 1902 : **Total 47 868 habitants dont 928 Français - Superficie = 210 758 hectares**  
COLBERT (AIN OULMEN), centre et chef lieu : 267 habitants dont 151 français - Superficie : 950 hectares,  
FRIKAT (EL FRIKAT), douar commune : 3182 habitants - Superficie : 14 752 hectares,  
GUELLAL, fermes : 62 habitants dont 50 français - Superficie 3 870 hectares,  
GUELLAL, douar commune : 1450 habitants - Superficie : 3 113 hectares,  
TOCQUEVILLE (RAS EL OUED), centre et fermes : 755 habitants dont 317 français - Superficie : 9 774 hectares,



BLED – LARBÂA, douar commune : 1 769 habitants – Superficie : 5 012 hectares,  
 AIN TITEST, douar commune : 1 428 habitants dont 38 français – Superficie : 1 071 hectares,  
 OULED ABD-EL-OUAHAD, douar commune : 1 266 habitants – Superficie : 846 hectares,  
 CHOTT-EL-MALLAH, douar commune : 1 202 habitants dont 1 Français – Superficie : 1 816 hectares,  
 OULED BOUTHARA, douar commune : 750 habitants – Superficie : 2 435 hectares,  
 GUEBELT Z'DIM, douar commune : 803 habitants dont 16 Français – Superficie : 3 780 hectares,  
 OULED MAHALLA, douar commune : 984 habitants – Superficie : 3 292 hectares,  
 OULED BRAHAM, douar commune : 2245 habitants – Superficie : 4 539 hectares,  
 OULED TEBBEN, douar commune : 3 953 habitants dont 12 Français – Superficie : 17 187 hectares,  
 OULED SI AHMED, douar commune : 2 512 habitants dont 4 Français – Superficie : 11 302 hectares,  
 AIN KSAR, douar commune : 1 025 habitants – Superficie : 5 157 hectares,  
 KHERBET KSAR-et-THIR, douar commune : 624 habitants dont 11 Français – Superficie : 2 140 hectares,  
 MOSLY (Ouled MOSLY), douar commune : 1 563 habitants dont 30 Français – Superficie : 8 780 hectares,  
 Tribu des RIGHA GUEBALA :  
 BIR HADDADA (Ouled SEBAA), douar commune : 3 229 habitants dont 1 Français – Superficie : 14 288 hectares,  
 BIR HADDADA, périmètre de colonisation : Superficie : 1143 hectares,  
 SEBKHA, douar commune : 4 348 habitants – Superficie : 19 715 hectares,  
**Agrandissement d'AMPERE** : Superficie : 1 415 hectares,  
 TENNEZARET (EL AMOUASSA), douar commune : 3 293 habitants dont 18 Français – Superficie : 15 958 hectares,  
 HAMMA (EL-AMOUASSA), douar commune : 2 037 habitants dont 5 Français – Superficie : 9 521 hectares,  
 RASFA (Ouled HADJEZ), douar commune : 3 534 habitants dont 16 Français – Superficie : 18 690 hectares,  
 BOU THALEB, douar commune : 2 241 habitants dont 15 Français – Superficie : 14 882 hectares,  
 SEKRINE (EL FRIKAT), douar commune : 2 700 habitants – Superficie : 11 653 hectares,  
**AMPERE (AÏN AZEL)**, centre : 614 habitants dont 241 Français, Superficie : 3 638 hectares,  
 BAHIRA, fermes : 4 habitants dont 2 Français – Superficie 99 hectares.

## DEPARTEMENT

Le département de SETIF fut un département français d'Algérie entre 1957 et 1962, il avait pour index 9J

Considérée depuis le 4 mars 1848 comme partie intégrante du territoire français, l'Algérie fut organisée administrativement de la même manière que la métropole. C'est ainsi que pendant une certaine d'années, la ville de SETIF, fut une sous-préfecture du département de CONSTANTINE, et ce jusqu'au 20 mai 1957. À cette date ledit département est amputé de sa partie méridionale, afin de répondre à l'accroissement important de la population algérienne au cours des années écoulées.



SETIF

Le département de SETIF fut donc créé à cette date, et couvrait une superficie de 17 405 km<sup>2</sup> sur laquelle résidaient 1 001 461 habitants et possédait huit sous-préfectures : AKBOU, BORDJ-BOU-ARRERIDJ, BOUGIE, KHERRATA, LAFAYETTE, M'SILA, SIDI-AÏCH et **SAINT-ARNAUD**.

L'Arrondissement de SAINT ARNAUD comprenait 11 centres : **AMPERE** – BEHAGLE – BELLAA – CHASSELOUP LAUBAT – COLBERT – GUELLAL – NAVARIN – PASCAL – PIERRE CURIE – SAINT ARNAUD – SILLEGUE

## MONUMENT AUX MORTS

Placé exactement en face de la Mairie, dans un très beau jardin public. Au centre, entouré d'un muret circulaire, construit ainsi que celui du square en pierres taillées, surmonté d'une grille en fer forgé, le tout du plus bel effet, se dresse une grande stèle avec sur trois de ses faces, couvertes en marbre blanc, les noms et prénoms de nos morts. Au dessus de cette stèle, en grandeur nature, le poilu, symbole de tous ceux qui donnèrent leur vie pour la défense de la patrie, tenant d'une main un fusil et brandissant de l'autre une couronne de lauriers.



Le relevé n°57219 de la commune d'AMPERE mentionne **13 noms de soldats « Morts Pour la France »** au titre de la guerre 1914/1918, à savoir :

■ ■ ASSOUN Liaou (Mort en 1917) - BONNES Henri Jules (1915) - BONNES Lucien Charles (1914) - DE FRANCESCHI Charles Clément (1914) - FILOLEAU René Louis (1917) - FONTANA Marcel (1916) - KRIEF Isaac Albert (1918) - LAGARDE Henri Jean (1916) - PINQUIER Henri Joseph (1918) - REGINENSI Paul Antoine (1916) - RICHAUD Paul (1914) - TRÉMOLIÈRES Auguste Léontin (1916) - VINCENT Antoine Joseph (1918) - ■ ■

Le relevé n°57418 concernant la Commune Mixte des RHIRA mentionne **247 noms de soldats « Mort pour la France »** au titre de la guerre 1914/1918 à savoir :

■ ■ ABED Douadi (Mort en 1915) – ADJEROUD Momache (1916) – AGRAB Layachi (1917) – AIDOUDI Chérif (1917) – AÏOUAZE Lakhdar (1914) – AKHRIB Tahar (1918) – ALIANE Slimane (1916) – AMOURI Amar (1915) - ANDREANI Charles (1914) – AOUINA Mebarek (1917) – ARAB Betzouche (1918) – ARABI Saïd (1918) – ASSOUN Liaou (1917) – ATHLAN Hannoun (1916) – ATTALAH Sad (1916) – AYADI Ammar (1915) – AZZOUH Hocine (1916) – AZZOUH Khamadj (1917) – AZZOUGUI Ali (1917) – AZZOUGUI Salah (1918) – BADAOUI Hadj (1918) – BAHBOUH Mohamed (1918) – BAÏKECHE Mohamed (1915) – BANCET Clément (1916) – BAOUZ Hocine (1916) – BARA Salah (1917) – BARAOUI Abderrahmane (1916) – BARAOUI Mohamed (1916) – BECHNA Rebahi (1914) – BEL GUIDOUN Hocine (1915) – BELABBAS Saïd (1914) – BELAÏFA Chabane (1918) – BELALIAT Mohamed (1917) - BELATROUS Messaoud (1914) - BELBACHA Cherif (1918) – BELBACHA Tayeb (1915) – BELBOUK Zebbiche (1919) – BELDJEROU Rabah (1915) – BELGAT Mebrouk (1915) – BELHOUCHE Mohamed (1914) – BELHOUCHE Mohamed Ben Saa (1916) – BELKERFA Aïssa (1917) – BELKIRI Salah (1918) – BELLOUTI Ammar (1914) – BELLOULEHI Abdelkader (1914) – BELOUTI Brahim (1918) – BEN AOMAR Omar (1918) – BENBERGOUT Bachir (1918) – BENCHANAA Mohamed (1916) – BENDJEDIAT Tabet (1918) – BENGHARIEB Salah (1915) – BENHEIL Mohamed (1915) – BENKHEDRA Salah (1915) – BENSBAA Salah (1918) – BENSEKKA Bachir (1918) – BENSLIMANE Labouer (1918) – BERBERE Ali (1916) – BESNACI Sad (1916) – BESTAL Mohamed (1916) – BEURABAH Mohamed (1914) – BEZZAH Salah (1917) – BOUAZZA Ali (1914) – BOUCENNA Lakdar (1915) – BOUCHAMA Slimane (1918) – BOUCHAREB Ghelfa (1916) – BOUCHENNA Rebai (1914) – BOUGARNE Saïd (1918) - BOUGHERARA Mohamed (1919) – BOUGUERN Mouhoud (1918) – BOUCHE Salem (1914) – BOUMEDINE Mohamed (1916) – BOUSSAHEL Mohamed (1916) – BOUTOUIL Aïssa (1916) - BOUTOUIL Mohammed (1918) – CHABIR Slimane (1916) – CHAKOR Lakhdar (1918) – CHAMBOU Cyprien (1917) - CHARBY Lucien (1914) – CHEBBA Saïd (1915) – CHEKHEB Ali (1916) – CHELIGHEM Saïd (1914) – CHELIL Louaïl (1916) – CHETIOUI Ahmed (1916) – CHIAD Ali (1915) – CHINOUN Chikly (1917) – CHITER Lakhdar (1917) – CHOUDAR Achour (1915) – DE FRANCESCHI Clément (1914) – DEKKARI Derradj (1916) DEVERDUN Louis (1915) – DIB Amar (1918) – DIGECHE Aïssa (1916) – DJAFFAR Cherif (1914) – DJEDDID Cherif (1915) – DJEDI Ali (1918) – DJELFI Taïeb (1915) – DJEMAL Mohamed (1918) – DJEMMADI Amar (1914) – DJERBAA Aïssa (1918) – DJERBOUA Lakhdar (1917) - DJERBOUA Mohamed (1918) – DOUMI Salah (1916) – DRIAI Tounsi (1915) – FADEL Bouzid (1916) – FATMI Amor (1914) – FATMI Mohammed (1914) – FENNI Hocine (1914) – FIESCHI Noël (1919) – GAOUAOU Medani (1916) – GASMI Derradj (1918) – GASMI Lakhdar (1918) – GHEMRI Mohamed (1916) – GHERBI Messaoud (1916) – GINESTE Henri (1914) – GUEBLI Lakhdar (1919) – GUELLATI Brahim (1916) – GUENATRI Saïd (1915) – GUENNIFFI Lehlali (1917) – GUERMACHE Mamoun (1918) – GUERMI Ahmed (1916) – GUEROUI Tayeb (1914) – GUERROUI Lamri (1915) – HACHAÏCHI DIT Aïdoudi Salah (1914) – HADDAD Larbi (1919) – HAFASSA Saïd (1915) – HAGOUG Ammar (1914) – HAMADI Amor (1917) – HAMADOU Hocine (1917) – HAMLAOUI Abdallah (1915) – HAOUCHET Saïd (1915) – HERACHE Arab (1916) – HOCINE Ben Salat (1916) HOUBIN Honoré (1917) – KABECHE Atmane (1914) – KAIL Salem (1915) – KAMOUN Hammon (1918) – KEDARI Ahmed (1918) – KELOUFI Amar (1917) – KERMOUCHE Ahmed (1918) – KERMOUCHE Saïd (1917) – KETFI Chérif (1916) – KHANFER Ammar (1916) – KHANFER Rabah (1914) – KHATIR Ahmed (1918) – KHATIR Rabia (1916) – KHERMOUCHE Ferhat (1918) – KIAL Ahmed (1916) – KOCH Albert (1915) – KOUADRI Ahmed (1917) – KRIEF Isaac (1918) – LABIDI Rabah (1918) – LADOUZI Salah (1916) – LAFI Amor (1916) – LAGARDE Henri (1916) – LAGRA Khalfi (1918) - LAHRIZI Ali (1917) – LAMARA Bourahla (1916) – LAMECHE Laïd (1915) – LAMIRI Ali (1915) – LAMMANI Sliman (1915) – LARKEM Bouhamada (1914) – LASSAD Benhamada (1915) – LATRECHE Lakhdar (1917) – LAUGUER Khamedj (1918) – LAULY Paul (1916) – LAYACHI Kariche (1918) – LEULMI Ahmed (1914) – LIAZIDI Aïssa (1915) – LOUADDA Mohamed (1916) – LOUADI Yahia (1915) – LOUAFI Aïssa (1916) – LOUALI Tayeb (1914) – LOUÏFA Guettat (1915) – LYAS Madani (1918) – MABRECK Djmai (1916) – MADOUI Cherif (1914) – MAKHLOUFI Makloufi (1918) – MARILL Joseph (1915) – MAROUA Tayeb (1918) – MEBARKI Mohamed (1915) – MECILI Ahmed (1914) – MEDDOUR Ahmed (1916) – MEDJA Tahar (1916) – MEDJIR Ali (1915) – MEHOUBI Tahar (1918) – MEKHNACHE Aïssa (1919) – MEKROUF Tahar (1916) – MELAIM Chabane (1915) – MENIR Saïd (1918) – MERAD Ali (1918) – MEROUANI Ali (1918) – MERRAD Mohammed (1916) – MERRAD Moussa (1916) – MERZOUGUI Madoni (1918) – MESSAHEL Medani (1918) – MICHEL Alphonse (1918) – MOHAMED Ben Ahmed (1916) – MOUADNA Moktar (1918) – MOUIOUA Ammar (1916) – MOULEY Rabah (1918) – MOURARET Marius (1915) – NAÏLI Derradj (1916) – NAMANE Bachir (1916) – NEGGAZ Amar (1918) – OUADAH Saïd (1916) – OUISFANE Layachi (1916) – PINQUIER Henri (1918) – REGAÏGUI Tahar (1915) – REKOUB Brahim (1914) – RESSAF Ben Ali (1915) – ROUSSILLO Paul (1918) – SAÂD Hammou (1916) – SAHRAOUI Boudjema (1917) – SAÏDI Aïssa (1918) – SAÏDI Tahar (1915) – SAÏDIA Laïfa (1914) – SAKAR Mohammed (1917) – SALHI Moussa (1915) – SALNOUNE Larbi (1917) – SAOUA Baïtche (1914) – SAOUA Othmane (1918) – SATTI Douadi (1914) – SCHERRER Edouard (1914) – SEDIRI Mayouf (1918) – SERRADJ Dif (1918) – SERRAÏ Mohamed

(1915) - SERRAÏ Sellami(1916) – SERTAH Mokhtar (1918) – SOLTANE Moussa (1918) – SOUFI Mohamed (1915) TAALLAH MEBARECK Ben Sahoune (1918) – TALLAH Moussa (1916) – TAYER Ali (1916) – TEBBANI Hocine (1914) – TELHOUÏ Mohamed (1918) – TERKI Cherif (1918) – YAHIA Cherif (1918) – ZAÏM Messaoud (1918) – ZEBILAH Soltane (1914) – ZEBIRI Hadj Ben Ahmed (1918) – ZEGHOUANE Abdallah (1916) – ZERAR Mohamed (1918) – ZERIRI Salah (1919) – ZEROUAL Youcef (1916) – ZERRAR Noui (1918) – ZIANI Tayeb (1916) - 



## EPILOGUE AÏN AZEL

De nos jours près de 50 000 habitants

Femme de gendarme, elle raconte sa guerre d'Algérie dans une exposition

Source : <http://www.lavoixdunord.fr/region/femme-de-gendarme-elle-raconte-sa-guerre-d-algerie-dans-une-exposition-jna653b0n345193>



Comme elle, ils sont plusieurs à témoigner dans l'exposition « *Au cœur des militaires* », où la guerre d'Algérie est racontée à

travers le quotidien des militaires et de leurs femmes. Bernadette COQUART a rejoint son mari, gendarme, en pleine guerre, le 15 septembre 1958, à AMPERE, aujourd'hui AÏN-AZEL. À la fois au coeur et à l'écart des conflits, elle raconte ce pays qu'elle regrette, où elle a, contre toute attente, vécu des jours heureux.

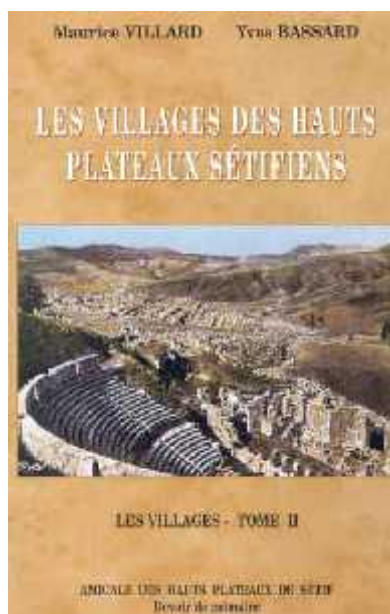
« *Ce sont de beaux souvenirs. On était heureux, vous savez.* » Au premier abord, les étoiles qui brillent dans ses yeux au mot « Algérie », déroutent. « *On avait 25 ans, la mort, on n'y pensait pas. Je n'ai jamais eu peur* », confie Bernadette COQUART. « *J'ai eu mal au coeur de rentrer.* » Pourtant, « *les fellagas passaient tous les soirs à la caserne. Les gendarmes montaient sur la terrasse, chacun tirait un coup, puis c'était fini, on était tranquille pour la nuit* ». Dans leur grand appartement, Bernadette et ses filles patientaient dans le couloir, loin des fenêtres, que l'échange se termine.

Mais « *on n'était pas mal avec les Algériens. Pour le langage, un harki était avec nous, BAYEN. Il était formidable. À Noël, les militaires qui ne pouvaient pas repartir chez eux venaient chez nous, et BAYEN nous faisait un couscous. C'est lui qui m'a appris à le faire. Et puis, on mettait de la musique au sous-sol, on dansait... C'est là que j'ai appris le madison* ». C'est là aussi qu'est née sa deuxième fille. « *J'ai dû accoucher sur place avec un militaire. On ne pouvait pas sortir d'AMPERE pour aller à l'hôpital de SETIF à cause du couvre-feu.* » La famille ne manquait pas. Les relations avec la population étaient bonnes. « *Il y avait une église et une mosquée. On allait à l'église tous les dimanches. Et personne ne nous disait rien !* » Sa première fille allait même à l'école avec les enfants algériens.

Et si c'était à refaire ? « *Je le referais encore ! Il y avait du blé, des fruits, des cageots d'abricots... Plus jamais je n'en mangerai comme ça ! C'était une richesse pour la France. Mais je comprends qu'ils aient voulu leur indépendance, qui ne la voudrait pas ?* » **C'est entre le cessez-le-feu et l'indépendance que les choses se sont corsées.** « *Les Algériens, on ne les reconnaissait plus. Quand on sortait, même en civil, on se faisait tirer dessus.* » Puis est venu le moment de partir. « *On est restés jusqu'au dernier moment, jusqu'au 19 mars 1962. Le plus dur, ça a été de descendre le drapeau de la caserne. Et surtout, de laisser notre harki et sa famille... sans armes. Mon mari leur devait encore de l'argent, il répétait "je lui devrai toujours mes chemises"...* » Depuis, elle n'y est pas retournée. À la retraite de son mari, aujourd'hui décédé, ils sont tous deux revenus dans leur ville d'origine, Pernes. Pour l'exposition qui s'y tient jusqu'à lundi, Bernadette COQUART a ressorti une pile de précieux clichés de l'époque. Des photos de famille plus que des photos de guerre. •

SYNTHESE réalisée grâce aux sites ci-dessous et surtout grands remerciements à Monsieur Maurice VILLARD pour l'envoi de son livre (Tome 2) "Les Villages des Hauts Plateaux Sétifiens" dont l'essentiel des infos sur la localité d'AMPERE sont issues. Si vous souhaitez en savoir plus sur cette localité je vous invite à vous référer à l'ouvrage écrit par MM. VILLARD et Yves BASSARD, ci-après :

[http://www.piednoir.net/bone/titre\\_rubrique/algerietheque/resume\\_livre/resume\\_villard.html](http://www.piednoir.net/bone/titre_rubrique/algerietheque/resume_livre/resume_villard.html)



ET aussi grâce aux sites ci-après :

<http://encyclopedie-afn.org/VILLES - NOMS>

<http://www.piedsnoirs-aujourd'hui.com/vil-ampere.html>

[http://www.persee.fr/doc/geo\\_0003-4010\\_1898\\_num\\_7\\_31\\_18092](http://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1898_num_7_31_18092)

<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/geo.php?lieu=Amp%C3%A8re+%28Alg%C3%A9rie%29>

<http://www.lavoixdunord.fr/region/femme-de-gendarme-elle-raconte-sa-guerre-d-algerie-dans-une-exposition-jna653b0n345193>

